

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 12/12/2018 Date de révision: 12/12/2018 Version: 1.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : POLYFOND AQUA

Code du produit : VP005
Groupe de produits : Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Utilisation de la substance/mélange : Peinture applicable sur tout support extérieur

Peinture applicable sur tout support intérieur

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ONIP (industrie)

125-127 Avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE - FRANCE

T 00 33 (0) 1 46 72 30 95 - F 00 33 (0) 1 46 72 36 65

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie H412

3

Texte intégral des mentions H : voir section 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une décharge homologuée. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Phrases EUH : EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-

7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

# 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substances

Non applicable

# 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
bis(orthophosphate) de trizinc	(N° CAS) 7779-90-0 (N° CE) 231-944-3 (N° Index) 030-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485044-40	0,75 - 1,5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5 (N° Index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	< 0,3	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	0,02 - 0,025	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	0,001 - 0,0012015	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de d	concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(C >= 0,05) Skin Sens. 1, H317	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	(C >= 0,0015) Skin Sens. 1, H317 ( 0,06 = <c 0,6)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">( 0,06 =<c 0,6)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(C &gt;= 0,6) Skin Corr. 1B, H314</c></c>	

Texte complet des phrases H: voir section 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection

sans danger

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

FR (français) 2/6 12/12/2018 (Version: 1.0)

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

manipulation.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

(3.1) (33303-04-3)	(3.1) (33303-04-3)	
Autriche	Nom local	5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on und 2- Methyl-2,3-di-hydroisothiazol-3-on (Gemisch im
		Verhältnis 3:1)
		vernalins 5.1)
Autriche	MAK (mg/m³)	0,05 mg/m³
Autriche	Remarque (AT)	Sh,H
		:

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Equipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection.

Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes bien ajustables
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. lr	nformations	sur les	propriétés	physiques e	et chimiques	essentielles

État physique : Liquide

Couleur: Aucune donnée disponibleOdeur: Aucune donnée disponibleSeuil olfactif: Aucune donnée disponible

pH : > 7

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)

Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : > 1

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : > 430 mm²/s

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

12/12/2018 (Version: 1.0) FR (français) 3/6

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Limites d'explosivité

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Non classé Toxicité aiguë (inhalation) Non classé

# mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6]

(3:1) (55965-84-9)	
DL50 orale rat	64 mg/kg
DL50 cutanée lapin	87,12 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,33 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,33 mg/l/4h

# 1.2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

1,2 201121001110201 0(211) 0110 (2001 00 0)	-,	
DL50 orale rat	597 mg/kg	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg	

# ovudo do zinc (1314-13-2)

0xyd0 dc 2iiic (1014-10-2)	
DL50 orale rat	7950 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,7 mg/l/4h

# his (orthophosphate) do trizing (7779-90-0)

bio(orthophicophiato) ao trizmo (ririo de d)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,7 mg/l/4h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé

pH: > 7

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé

pH: > 7

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité Non classé Non classé Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration Non classé

# **POLYFOND AQUA**

> 430 mm<sup>2</sup>/s Viscosité, cinématique

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# 12.1. Toxicité

Ecologie - général Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12/12/2018 (Version: 1.0) FR (français) 4/6

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)		
CL50 poisson 1	0,19 mg/l 96 heures (Oncorhynchus mykiss) (méthode OCDE 203)	
CL50 poissons 2	0,28 mg/l (96h) (Lepomis macrochirus)	
CE50 Daphnie 1	0,16 mg/l 48 heures (Daphnia magma) (méthode OCDE 202)	
ErC50 (algues)	0,027 mg/l 72 heures (Pseudokirchnerella subcapitata) (méthode OCDE 201)	
NOEC (aigu)	0,0014 72 heures (Skeletonema costatum) (méthode OCDE 201)	
NOEC chronique poisson	0,05 mg/l 14 jours (Oncorhynchus mykiss) (méthode OCDE 203)	
NOEC chronique crustacé	0,1 mg/l 21 jours (Daphnia magma) (méthode OCDE 202)	
NOEC chronique algues	0,0014 mg/l	

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2	(634-33-5)
CL50 poisson 1	0,74 mg/l 96 heures
CE50 Daphnie 1	1,9 mg/l 96 heures (Mysidopsis bahia)
CE50 Daphnie 2	1,5 mg/l 48 heures (Daphnia magma)
ErC50 (algues)	0,11 mg/l 72 heures (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC (aigu)	0.15 mg/l 48 heures (Scenedesmus acutus)

oxyde de zinc (1314-13-2)	
CL50 poisson 1	0,14 mg/l (96 h) (Onchorhyncus mykiss) (OECD 203)
CE50 Daphnie 1	0,17 mg/l (48 h) (Daphnia magna) (OECD 202)
ErC50 (algues)	0,63 mg/l (72h) (Pseudokirchneriella subcapitata)

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# Transport par voie terrestre

Non applicable

#### **Transport maritime**

Non applicable

# Transport aérien

Non applicable

# Transport par voie fluviale

Non applicable

# **Transport ferroviaire**

Non applicable

12/12/2018 (Version: 1.0) FR (français) 5/6

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau

(Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

#### Danomark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en

contact direct avec celui-ci

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:			
Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2		
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2		
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1		
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1		
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1		
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B		
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2		
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1		
H301	Toxique en cas d'ingestion.		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H310	Mortel par contact cutané.		
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H318	Provoque de graves lésions des yeux.		
H330	Mortel par inhalation.		
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.		
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
EUH208	Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)(55965-84-9), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.		

#### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

12/12/2018 (Version: 1.0) FR (français) 6/6